

L'après-midi où j'ai échangé 2 droits de vote contre 2 actions

J'ai fait la majeure partie de ma carrière professionnelle à Technip. J'étais du canal historique Technip, un dinosaure comme certains nous appelaient. Je m'y suis épanoui en investissant beaucoup de moi-même. Mon implication dans le développement de la société y a été reconnue au travers de plusieurs « incentive and recognition plans » et j'ai été attributaire d'actions Technip gratuites. Je suis maintenant retraité et donc petit actionnaire de la société Technip cotée à l'Euronext de Paris. Merci Technip !

J'avais reçu en bonne et due forme des invitations pour les assemblées spéciale et extraordinaire de Technip le 5 décembre à la salle Wagram, Paris. L'ordre du jour : Fusion de Technip et FMC d'égal à égal.

Le projet de fusion de Technip avec FMC ne pouvait pas me laisser indifférent ; j'ai participé à la croissance de la société, j'en suis fier et j'aimerais fortement que mes anciens collègues puissent continuer l'aventure. L'avenir de mes actions n'est pas ma préoccupation majeure mais j'y compte quand même bien pour me payer des extras de temps à autres, avec ce que les impôts me laisseront.

Ce lundi, 2 assemblées sont prévues, la première dite spéciale pour supprimer le droit de vote double des actions Technip et pour approuver le projet de fusion Technip-FMC. La seconde dite extraordinaire, pour approuver la fusion Technip-FMC.

La salle Wagram, ambiance froide, éclairage faible, décors surannés. Sur une estrade, le Président Thierry Pilenko, un représentant de l'IFP, un représentant de BPIFrance et quelques autres représentants du conseil d'administration. Seuls Thierry Pilenko prendra la parole pendant les deux assemblées. Heureusement, quelques anciens collègues parmi les petits actionnaires présents, quelques têtes connues du top management de Technip Corporate, quelques petits porteurs et les représentants de grands investisseurs et analystes, du moins je l'imagine. En tout, relativement peu de monde pour un événement aussi important pour l'avenir de Technip ! Plus une ambiance d'enterrement que d'une grande fête avec des participants s'adressant des condoléances. Première déception.



La première assemblée spéciale a duré moins de vingt minutes chrono, Thierry Pilenko insistant bien que, en cas de questions, il serait préférable de les poser lors de la seconde assemblée. Les votes acquis fissa à une écrasante majorité, les participants étaient conviés à une pause-café. La suppression du droit de vote double pour les petits actionnaires m'a fait penser au sketch de Raymond Devos : « une fois rien c'est rien, deux fois rien ce n'est pas beaucoup », j'étais donc passé de pas beaucoup à rien, toutefois c'est mieux que moins que rien ! L'avenir me le confirmera.

La seconde assemblée extraordinaire débuta par une présentation de Thierry Pilenko vantant les mérites de la fusion d'égal à égal. J'ai retenu quelques chiffres, 12 milliards d'euros de chiffre d'affaire pour Technip, 20 milliards de dollars après la fusion, 400 millions de savings à l'échéance de 2 ans, je ne me souviens plus si c'était des euros ou des dollars, on a sauté de l'un à l'autre en permanence. Enfin, 400 millions d'euros ou de dollars, cela reste à l'échelle de 2% du chiffre d'affaire ! C'est réellement une opération extraordinaire qui va dégager des gains époustouffants ! Tout ça pour ça ? doit y avoir autre chose, non ?

Ensuite, un représentant d'un cabinet ayant audité le ratio d'échange des actions de Technip et FMC avec la nouvelle société essaya de démontrer que l'échange de 2 nouvelles actions pour une action Technip et 1 nouvelle action pour une action FMC est une opération équitable. Sa démonstration reposa principalement sur l'évaluation des actifs et passifs des 2 sociétés et très peu sur les chiffres d'affaire et les marges. Sa conclusion fut que le ratio de 2 actions Technip-FMC pour une action Technip est un bon deal. J'étais arrivé avec 2 droits de vote par action Technip et je suis reparti avec 2 actions nouvelles par action Technip, c'est logique ? non ?

La séquence des questions des petits actionnaires fut brève mais épique. L'action Technip sera-t-elle toujours éligible au PEA en France avec la société Technip-FMC établie à Londres ? j'sais pas, ça dépendra du Brexit. Dans quelle monnaie les dividendes seront-ils versés ? euros, dollars, livre ? et les comptes de Technip-FMC ? j'sais pas, ça dépendra du Brexit. Pourquoi Londres ? pourquoi pas Amsterdam ? Où se tiendront

les assemblées générales ? à Londres, pas d'événement prévu simultanément à Paris ; on aurait pu penser au moins à une vidéoconférence ? non ? . Quand la fusion va se faire ? début 2017. Tiens, et comment ça va se passer entre début 2017 et la résolution du Brexit ?

Cette alliance d'égal à égal, ne serait-ce pas brader un fleuron de l'industrie française au profit d'une société US ? que pense le représentant de BPIFrance de l'article de Médiapart ? pas de réponse de BPIFrance mais Thierry Pilenko expliqua que 80% du chiffre d'affaire serait toujours managé depuis Paris. Comme aurait dit Coluche, on est tous égaux, mais certains sont plus égaux que les autres.

Enfin, après 5 ou 6 questions, ça commençait à faire beaucoup, on avait assez perdu de temps, non ? On est passé aux votes avec le petit boîtier électronique, comme dans les jeux télé. Scores soviétiques de 99,2% à 99,6% suivant les résolutions. Heureusement qu'on avait supprimé le double droit de vote, sinon on aurait dépassé les 100% ? non ?



Bon, circuler, y a plus rien à voir ici mais y a un coup à boire à l'étage du dessous. La nuée de sauterelles des petits actionnaires s'est ruée sur le buffet. Actions au PEA ou pas ? les canapés étaient vite envolés, c'était la dernière assemblée générale de Technip à Paris, il fallait en profiter, non ?

Donc, deux assemblées générales et un cocktail pour enregistrer la fusion Technip-FMC mais peu de réponses aux questions que beaucoup se posent. Est-ce de l'impréparation ou un manque de transparence ? non ? Peut-être vais-je trouver des réponses sur le site www.technip.com et dans celui du cercle des actionnaires ? non, deux semaines après, ces

assemblées ne sont pas mentionnées.

J'ai dû rêver ? non ?

Philippe Robin